Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260217-2026_1_15-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_1_15

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON, Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR, Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Stéphanie SIMON, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Roméo AUNAY, Céline PETETIN, Franck WALLON et James TESSON.
Absentes et excusées :

- Jennifer NOU pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON
- Daphné HERMÈS pouvoir à Annick JAFFRES

Secrétaire de séance : Patrice DENIEL

Date de convocation : 10 février 2026
Date d'affichage : 18 février 2026

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Vote contre	Abstention
17	15	2	17	0	0

Objet :
SUBVENTION AU CCAS

Exposé des motifs :

Afin de permettre au CCAS d'équilibrer son budget de l'année 2026, le maire propose à l'assemblée qu'il lui soit attribué une subvention à hauteur de 2 908,63 €.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du budget de l'année 2026 de la commune

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Article unique **: Vote le versement d'une subvention d'un montant de 2 908,63 € au profit du CCAS de la commune.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Patrice DENIEL